

République Française

Département  
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

15 AVRIL 2024

OBJET :

CCAS

**APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023  
DU FOYER DES  
PERSONNES ÂGÉES DE  
MARCK  
BUDGET ANNEXE AU  
CCAS DE MARCK**

CCAS-2024-04-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 27 mars 2024.

**Étaient présents :**

Madame NOËL Corinne – Présidente du CCAS,  
Mesdames MILLIEN Sophie, CARBONNIER Thérèse, MAGNIER Renée,  
BRANLY Sandrine, JACQUART Annie, HAINAUT Audrey, MAHIEU  
Micheline, RINGOT Marie-Andrée,  
Messieurs DUMONT Jean-Pierre, JOLY Jean.

**Étaient excusés :**

DUMONT-DESEIGNE Véronique  
LOUCHEZ Laurence  
DESORT Annie  
BOUCHEL William  
LEBECQUE Jean-Marc  
RIVELON Odile (Pouvoir CARBONNIER Thérèse).

☞ ☞ ☞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget du Foyer des Personnes Âgées de Marck,

Vu la délibération n° CCAS 2024-04-09 portant approbation du compte de gestion 2023 du Foyer des Personnes Âgées de Marck,

Vu la note de synthèse portant sur le compte administratif 2023 du Foyer des Personnes Âgées de Marck, annexée à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif 2023 retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du Foyer des Personnes Âgées de Marck et, est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

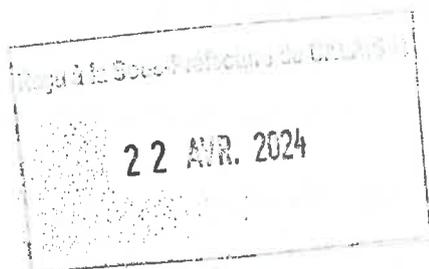
Après en avoir délibéré,

22 AVR. 2024

**Madame la Présidente ne prenant pas part au vote,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget Foyer des  
Personnes Âgées de Marck comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2023	46 963,00	282 786,79	329 749,79
Recettes 2023	20 884,50	284 327,02	305 211,52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>-26 078,50</b>	<b>1 540,23</b>	<b>-24 538,27</b>
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (001 et 002)	22 716,59	7 413,34	30 129,93
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>-3 361,91</b>	<b>8 953,57</b>	<b>5 591,66</b>
Restes à réaliser en dépenses	0,00		0,00
Restes à réaliser en recettes	14 180,00		14 180,00
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>10 818,09</b>	<b>8 953,57</b>	<b>19 771,66</b>



(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
La Présidente du C.C.A.S,

